

50^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Version du 13/12/2024

10 et 11 Mai 2024

Le 50ème rallye de Dieppe Normandie
Compte pour :

Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

Coupe de France des Rallyes Coefficient 4

Championnat de la Ligue de Normandie



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 50^e RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2024 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2024. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 26 février 2024	8h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	www.dieppe-rallye.com
Lundi 29 avril 2024	Minuit	Clôture des engagements	
Samedi 4 mai 2024	8h00	Publication de la liste des engagés et des Horaires de convocation aux vérifications Techniques	www.dieppe-rallye.com
	8h30-16h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires	Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer
	9h00-18h00	Reconnaisances Session 1	76590 Belmesnil
Dimanche 5 mai 2024	8h30–14h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires	Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer
	9h00-18h00	Reconnaisances Session 2	76590 Belmesnil
Mercredi 8 mai 2024	8h30–16h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires	Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer
	9h00-18h00	Reconnaisances Session 3	76590 Belmesnil
Jeudi 9 mai 2024	9h00–12h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	9h00-18h00	Reconnaisances Session 4	
Vendredi 10 mai 2024	9h00-13h00	Base d'essai	Tourville sur Arques
	10h00-17h30	Vérifications techniques obligatoires	Opel Référence Automobiles 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	9h00-17h30	Permanence du responsable des Vérifications administratives	Opel Référence Automobile 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	A partir de 10h30	Mise en place du parc de Départ (gardé du vendredi 10h au Dimanche 0h00)	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	15h00	1 ^{ère} Réunion du collège des commissaires Sportifs	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

Vendredi 10 mai 2024	17h00	Réunion et formation des chronométreurs	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	17h30	Briefing de la direction de course	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	18h00	Briefing des voitures officielles	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	18h15	Publication des heures et ordre de départ De la 1 ^{ère} étape	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	19h40	Départ de la 1 ^{ère} étape	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	21h25	Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	Samedi 11 mai 2024	00h30	Publication des heures et ordre des départs De la 2 ^{ème} étape
Départ de la 2 ^{ème} étape			Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Samedi 11 mai 2024	7h30	Départ de la 2 ^{ème} étape	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	18h41	Parc de repositionnement au Ch11A qui juge l'arrivée du rallye	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	19h41	Podium d'arrivée et remise des prix avec Pointage obligatoire au CH11D	Place Nationale 76200 Dieppe
		Vérifications finales à l'issue du podium	Opel Référence Automobiles 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

LIEUX - ADRESSES DU RALLYE

Parc de regroupement	Avenue de la Hêtraie – 76550 OFFRANVILLE
Parc d'assistance	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
Parc plateaux OBLIGATOIRE	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
Parc fermé et Parc de départ	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
Salle de Presse	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
PC Course, Collège, Organisation	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
Remise des prix et Parc d'arrivée	Place Nationale – 76200 Dieppe
Vérifications techniques	Opel Référence Automobiles – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Vérifications administratifs	Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil
Distribution des carnets d'itinéraire	Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de Dieppe Rallye :

www.dieppe-rallye.com



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 10 et 11 Mai 2024, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

50^{ème} RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE

Ce rallye sera suivi du rallye dénommé ci-dessous :

19^{ème} RALLYE VHC DIEPPE-NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **173** en date du 27/02/2024 et numéro **16** de la LRSA Normandie

Organisateur Technique

Nom : Dieppe-Rallye
Adresse : Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
Téléphone : **02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45**
EMail : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com.....

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
Adresse : Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe
Téléphone : **06 10 67 72 95**
EMail : asapaysdedieppe.poppy@orange.fr

Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
PC Course & Salle de Presse : Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil -Bouteilles

Comité d'Organisation :

Président :	Hubert VERGNORY
Vice-Président :	Mickael BERTHE
Secrétaire :	Catherine QUESNEL
Trésorier :	Edouard MATHIOT
Responsable des équipes d'implantation :	Mickael BERTHE
ES 4 / 7 / 10	Mathieu HEBERT / Nathan BERTHE
ES 1	Alexandre LEGOIS
ES 3 / 6 / 9	Pierre RENAULT / Hugo JOUEN
ES 2	Florian BRIET
ES 5 / 8 / 11	Laurent PANIER
Base d'essai	Marine PANIER
Responsable des vérifs techniques	Laurent PESCE
Responsable parc assistance :	Patrice RIOLLAND
Responsable parc fermé :	Ludovic BOSCHER
Responsable parc de regroupement :	Antoine GUEVILLE
Responsable commissaires :	Arno VIANDIER
Responsable des officiels :	Edouard MATHIOT
Responsable partenaires :	Carole ROQUIGNY
Logistique :	Stéphane HAUCHECORNE
	Olivier JEAN
Responsable site internet :	Fabrice ROULAND

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Jannick DAUBIGNE	
Chauffeur	Xavier CALLOIN	18045-0106
Collège des Commissaires Sportifs :		
Président	Martine PICHELIN	18416-0116
Membres	Marie PINTO	9367-1303
	Jean MISSWALD	2212-0108
Direction de Course :		
Directeur de Course Général	Jean-Marc ROGER	3257-0114
Directeur de Course Adjoint	Mickael LACHERE	58237-0112
Directeur de Course VH / Nouveau Départ	TBD	
Adjoints à la direction de Course	Anita MISSWALD	5763-0108
	Claude ROJ	142495-0111
	Jean Pierre LACROIX	3473-1303
Adjoints au Dir de course délégués :		
Responsable des Parcs	Claudine LEMARCHAND	1459-0108
Epreuves spéciales	Patrick JOVE	128187-0112
	Guillaume LEGRAND	
	Alain ANGELMANN	214977-0302
	Sebastien DEUIL	
Véhicule Tricolore	François LANGLET	1559-0102
	Daniel DESCAMPS	221662-0114
Médecin Chef	Hervé GALLOIS	332301-1317
Secouristes	Croix rouge	
Salle de presse	Frédéric Dart	
Commissaires Techniques	.	
Responsable	Jean BOUQUET	3387-1317
Adjoint et Nouveau Départ	Jean-Louis AUBLE	4592-1317
	Régis BEREAU	136886-1507
	Jacques SALENNE	18219-1306
	Denis THUILLIER	17953-0112
	Laurent BLANCHOUD	52852-1411
	Agathe LOUCHART	144172-0112
Chargés des relations avec les concurrents		
Responsable	Patrick GRENIER	220147-0112
Membre	Myriam MAWDSLEY	
	GUENET MICHEL	196276-0108
Juges de fait		
Equipe n°1	Martine ANICOTTE	4313-0102
	Yves ANICOTTE	5161-0102
Equipe n°2	TBD	
	TBD	



Informatique
Liaisons Radios

PK SOFT
Ligue des Hauts de France

Speakers

Guy VALLOT
Eric VALLEE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 50è RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division ;
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 ;
- Le Championnat de la Ligue de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Restaurant Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le Vendredi 10 Mai 2024 de 10h00 à 17h30 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits du vendredi et du samedi)**.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la Main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 50^e RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 29 Avril 2024 minuit à :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE**

Tel : 06 69 47 98 45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le Lundi 29 Avril 2024 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et copilote**
- **Copie des permis du pilote et du copilote**
- **1^{ère} page de la fiche homologation**
- **Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage**
- **Le montant des droits d'engagement**

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives obligatoires

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures (Moderne et VHC).

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye www.rallye.dieppe-rallye.com.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **620 € avec le système de géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1300 € avec le système de géolocalisation**

Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 23 et 24 septembre 2024, soit 275 € au lieu de 315 €.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.8P Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement et du règlement particulier de chaque rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (Chèque uniquement). **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**



FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, Mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

3.2.7P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C-Modernes).

Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après **la dernière ES courue de la 1^{ère} étape**. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Hippodrome de Dieppe

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE 2024 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du Vendredi 10 Mai 2024 à partir de 08h00 au dimanche 12 Mai 2024 à 08h00 au plus tard.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.9P : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant le Rallye, contre une caution (**en chèque de 200€ à l'ordre de Dieppe Rallye**).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.



Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard

5.2P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70x50

En plus des plaques de rallye, des panneaux de portière et des n° d'identification **il sera délivré 2 numéros adhésifs (hauteur 220mm). Ils seront à apposer sur chaque vitre de custode en haut et vers l'avant.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 50^e RALLYE de Dieppe - Normandie représente un parcours de 426 km.

Il comporte 1 étape de 1 section et 1 étape divisée en 3 sections.

Etape 1	54.10 km dont 21.40 km de spéciales
Etape 2	371.9 km dont 151.8 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

• ES 1 : TERROIR ET FALAISES	1 x 13.80..... = 13.80 km
• ES 2 : LES GRANDES VENTES	1 x 7.60..... = 7.60 km
• ES 3 / 6 / 9 : LES JACQUEMARTS	3 x 21.80..... = 65.40 km
• ES 4 / 7 / 10 : LA VIENNE	3 x 13.80..... = 41.40 km
• ES 5 / 8 / 11 : TERROIR DE CAUX	3 x 15.00..... = 45.00 km

Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi par ES**) :

- Samedi 04 Mai 2024 de 9h00 à 18h00
- Dimanche 05 Mai 2024 de 9h00 à 18h00
- Mercredi 08 Mai 2024 de 9h00 à 18h00
- Jeudi 9 Mai 2024 de 9h00 à 18h00

Le carnet d'itinéraire sera disponible au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 Belmesnil à partir de 8h30 les Samedi 04, Dimanche 05 Mai, Mercredi 08 Mai et Jeudi 09 Mai 2024.



Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise côté passager.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme tel.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4P. CIRCULATION

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre-ville et devant la concession Référence Automobile Opel Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ gardé du Vendredi 10 Mai 9h30 au Dimanche 12 Mai 0h00. Les équipages au complet disposeront de 15 minutes pour se rendre au parc fermé.

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

7.2.11P.

Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 11A)

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard de la FFSA

7.5.1P.

Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

7.5.13.1P. EPREUVE SPECIALE "AVEC BOUCLE"

Lors de l'épreuve spéciale (ES 4/7/10) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le **carnet** de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison tient compte de cette particularité.

7.5.17P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.0

7.5.20P SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 10 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le Samedi 11 Mai 2024 dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 11A du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes et un classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu Samedi 11 Mai 2024 sur le podium d'arrivée

CLASSEMENT GENERAL	
1 ^{er}	750
2 ^{ème}	400
3 ^{ème}	300

CLASSEMENT PAR CLASSES (32 Classes - N1, N2, N2s, N3, N4, A5, A5k, A6, A6k, A7, A7k, A7S, A8, A8W, R1, Rally5, Rally4, R2, R2j, R3, R4, Rally2, Rally3, GT9, GT10, RGT, GT+, F2/11, F2/12, F2/13, F2/14, F2/15)			
Nombre de partants	1 à 3	4 à 10	+ de 10
1 ^{er}	½ E	1 E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E	½ E
3 ^{ème}	-	-	¼ E
TOTAL = (1050x30)			31.500 €

CLASSEMENT FEMININ		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 ^{er}	½ E	1 E
2 ^{ème}	-	½ E

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

En dessous de 100 partants, la remise des prix sera réduite hormis pour le classement général. Entre 90 et 99 partants 90 % de la remise prévue, entre 80 et 89 partants 80%

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau, si présent à la remise des prix.

Les chèques seront envoyés la semaine suivante du rallye.